

Avril 2026

De l'analyse des besoins à l'utilisation quotidienne: une acquisition de poubelles respectueuse des ressources

Cet exemple pratique s'appuie sur un appel d'offres portant sur des poubelles. Il montre comment préserver les ressources tout au long du processus, de l'analyse des besoins à l'utilisation, en passant par la conception de l'objet du marché.



Contexte

Il y a encore quelques années, on trouvait quatre types de poubelles différents dans la ville de Berne. Tous présentaient deux inconvénients: ils étaient généralement trop petits et débordaient régulièrement. De plus, la ville n'avait pas la possibilité de commander des pièces de rechange. Les employés concernés étaient unanimes: il était absurde, tant sur le plan écologique qu'économique, de devoir racheter une poubelle entière, à défaut de pouvoir remplacer quelques pièces.

Objectif

La ville souhaitait prolonger la durée de vie de ses poubelles et assurer un entretien simple. À ces fins, il était primordial non seulement de disposer d'un modèle réparable et de pièces de rechange, mais aussi de ne pas dépendre des fabricants et de l'évolution de leurs produits. La ville de Berne a donc décidé de lancer un appel d'offres pour la conception de nouvelles poubelles et l'acquisition des droits d'utilisation. Cette procédure avait pour avantage supplémentaire de permettre aux entreprises de métallurgie de déposer une offre aux côtés des fournisseurs traditionnels, ce qui renforçait la concurrence.

Mise en œuvre

Une analyse des besoins détaillée a été réalisée en amont de l'appel d'offres. Elle portait sur l'entretien courant, l'indépendance de la ville à l'égard des soumissionnaires, le paysage urbain et la préservation des ressources. Sur cette base, la ville a formulé les exigences suivantes concernant les poubelles:

- **Disponibilité des pièces de rechange:** la ville a demandé un dessin technique pour les pièces de rechange qui, comme l'a montré l'expérience, doivent être remplacées plus fréquemment. Il lui est ainsi possible de se procurer ces pièces tant auprès du fabricant des poubelles que d'autres entreprises, dans le cadre d'une procédure sur invitation.
- **Modularité de la conception:** la partie supérieure (avec une ou plusieurs ouvertures, avec ou sans cendrier) et la porte (avec ou sans sacs à déjections canines) doivent être interchangeables, afin de pouvoir utiliser les poubelles dans des contextes aux exigences différentes.
- **Protection contre le vandalisme:** les poubelles doivent être conçues de manière robuste. La mise à disposition des dessins techniques permet en outre à la ville de réparer les poubelles défectueuses dans son propre atelier.
- **Facilité de nettoyage:** le choix des matériaux pour les surfaces doit garantir une manipulation et un nettoyage simples, afin que les graffitis, par exemple, puissent être facilement effacés.
- **Volume et mesure du niveau de remplissage:** une plus grande capacité et l'intégration de capteurs de remplissage doivent permettre d'éviter les déplacements inutiles.
- **Montage:** les 100 premières poubelles sont montées par l'adjudicataire, accompagné par des employés de la ville de Berne. Ce critère a permis à la ville d'acquérir de l'expérience, puisqu'elle s'est ensuite chargée elle-même du montage. De plus, elle a pu donner directement son avis sur les éventuelles améliorations à apporter.

Conclusions

- La définition interdisciplinaire des exigences relatives à l'objet du marché (voir la **formulation des besoins**) garantit l'achat du produit adéquat. L'implication des futurs utilisateurs et des personnes chargées de l'entretien revêt ici une importance particulière.
 - En acquérant les **droits d'utilisation**, le service d'achat s'affranchit des cycles de remplacement imposés par les fabricants. L'uniformité du paysage urbain peut ainsi être assurée de manière autonome, dans le respect des principes écologiques et économiques.
-

- En identifiant les **pièces de rechange** les plus importantes, le service d'achat peut prévoir leur commande ultérieure comme option dans l'appel d'offres. Il conserve ainsi la possibilité de se les procurer à court terme auprès d'autres fabricants et de garantir ainsi leur disponibilité en tout temps.
- La **modularité** constitue un critère de conception essentiel pour prolonger la durée de vie des produits. Elle permet d'adapter les composants principaux à l'évolution des besoins et ainsi de maintenir les produits en service pendant longtemps.
- L'appel d'offres est également avantageux sur le plan **financier** pour la ville : malgré des frais liés aux droits d'utilisation de leur conception, ces poubelles restent moins chères que des produits standard comparables.

«En définissant ensemble les besoins, en garantissant les droits d'utilisation et en misant sur la modularité, on n'achète pas seulement un produit, mais aussi une flexibilité à long terme.»

Marc Balsiger, responsable des procédures, service des marchés publics, ville de Berne